

Département de  
l'Aveyron



Commune de  
Saint-Rome-de-Tarn

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 23 mars 2016**  
à 20 heures 30

**Présents :** CALMELS Marcel – ARLES Jacques - FRAYSSE Didier - GAYRAUD François – GELY Marc – MANCINO Francis – VERNHET Joël - GERBAUD Corinne - LADAME Alain - BONAMI Nicolas – VALENTIN Alexandre - HERBAUD Frédéric  
Mme VERNHET Georgette secrétaire de mairie

**Conseillers municipaux absents avec procuration :**

BONNEFOUS Martine a donné procuration à Marcel CALMELS  
SABATHIER Pierrick a donné procuration à Frédéric HERBAUT  
DURAND Jacques a donné procuration à Francis MANCINO

**Mr Le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence suite aux attentats de Belgique. Le drapeau a été mis en berne sur demande de la Préfecture.**

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**  
Mr Alain LADAME a été désigné à l'unanimité.

- 1- Approbation du PV du 22 Février 2016.**  
Mr Frédéric HERBAUT s'abstient.

**POUR : 14**

**ABSTENTION : 1**

**CONTRE : 0**

**2- Urbanisme et travaux :**

- **3 dépôts de déclaration préalable**
- Mr VEZINET Simon – Division de parcelle en vue de construire sur le domaine des Axous.
- LE MARHADOUR Céline – Aménagement toiture et toit terrasse.
- THOMAS Pierre – Abri de jardin.
- 1 demande de Certificat urbanisme opérationnel.
- NICOLAS J.C et BRENGUES J – En vue d'une demande de permis de construire pour habitation.

Mr FRAYSSE Didier pose la question de la limite avec le chemin. Mr le Maire indique que les services de la DDT instruisent les demandes.

**TRAVAUX.**

Mr Jacques ARLES adjoint aux travaux donne compte rendu de l'avancement du chantier de la Mairie. Il indique que le chantier sera sécurisé pour Pâques. Blocage par cadenas pour condamner l'accès. Les œufs de Pâques pour les enfants se feront au jardin du Curé. Une

affiche sera mise. Il est souhaitable que des containers soient déposés devant la maison ALBINET pour la fête, sachant que ceux existants risquent d'être inaccessibles.

### **RD31 TRAVERSE.**

L'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement a été lancé et ouvert.

Trois entreprises ont répondu. L'analyse a été faite.

L'entreprise qui a été retenue est l'entreprise GUIPAL pour un montant de travaux HT de **607 965.38 €**

Une invitation est faite et programmée pour le 15 Avril 2016 à 18 H à la salle des Fêtes pour indiquer le déroulement du chantier.

Calendrier des travaux. 10 semaines démarrage après Pâques pour se terminer la première tranche avant l'été.

Certaines maisons du secteur de Rébouisses et une partie de l' Avenue Denis Affre ne sont ni raccordées aux égouts ni à l'eau potable.

Les personnes qui le souhaiteraient pourront profiter du prix du marché et se raccorder aux réseaux

Pour cela, un courrier sera envoyé dès demain aux riverains concernés pour leur indiquer leur possibilité. A répondre avant le 30 Avril 2016 à la Mairie.

Le choix de l' Entreprise GUIPAL pour 607 965.38 € HT est voté à l'unanimité 15 voix pour.

### **Deux choix :**

Le premier, les personnes qui voudront profiter des prix du marché pourront se brancher en ce qui concerne les eaux usées - prix 1 400 Euros TTC

Pour le branchement eau potable – prix 720 Euros TTC

Après que les travaux 1<sup>ère</sup> tranche seront terminés ; pour toutes demandes de branchement aux réseaux,

### **Les tarifs seront de 3 370 Euros**

- 2650 Euros TTC pour le branchement eaux usées
- 1720 Euros TTC pour le branchement eau potable.
- 

Ces branchements seront faits en limite de propriété.

La première réunion de la commission travaux aura lieu le 5 Avril à 20 H.

A cette réunion sera décidé le recrutement des saisonniers parmi les demandes reçues.

### **Cette proposition de tarifs est votée à l'unanimité 15 voix pour.**

Mr JAUDON géomètre a terminé sa première mission. Il lui a été demandé de faire une proposition de prix pour suivre le chantier.

Jérôme POUGET employé de la Collectivité sera à disposition de l'Entreprise GUIPAL pour suivre le chantier et tous les branchements.

Mr VERPRAET propriétaire d'une maison Avenue Saint Ferréols a demandé à la Mairie qu'on lui amène un branchement eau/électricité à sa propriété. Le devis établi par EURL MORA s'élève à 2 677.00 Euros.

La Commune effectuera les travaux à condition que Mr VERPRAET, qui a accepté, rembourse la Commune. Une convention sera établie afin d'émettre un titre de recettes de 2 677.00 Euros.

Egalement, Mr VEZINET Simon, qui doit demander un permis de construire sur la propriété qu'il doit acquérir au GFA des Axous, doit faire amener l'électricité  
Pour cela, suite au devis du SIEDA la Commune doit payer 4 200.00 Euros. Mr VEZINET Simon s'engage à les rembourser à la Commune.  
Pareillement, une convention sera établie entre les deux parties Commune et Mr VEZINET Simon afin d'émettre un titre de recettes de 4 200.00 Euros.  
Le Conseil vote à l'unanimité 15 voix pour.

### **VESTIAIRES FOOT.**

A ce jour, un seul devis est arrivé en Mairie, malgré la demande à plusieurs entreprises.  
Si d'autres devis arrivaient entre temps, il est décidé que les travaux ne devront pas être supérieurs à 23 576 Euros.

Mme GERBAUD Corinne s'abstient, 14 vote pour.

### **TRAVAUX PARKING.**

Le parking sera fait avec le marché Communauté de Commune.

Le bornage GALZIN – LALLEMAND pose un petit problème avec des plans antérieurs, les personnes ne sont pas d'accord par la limite de propriété. 2 mètres en litige.

Le nombre de mètres pris pour le parking sera fait une fois terminé. L'achat pourra être conclu.

### **TRAVAUX REBOUISSES RUISSEAU.**

Mr MANCINO Francis indique qu'il a fait nettoyer le ruisseau à Rébouisses par Christophe GUILLAUD.

Il serait bon à l'avenir d'entretenir régulièrement le ruisseau. Pour la retenue avant le petit Pont pour mettre des poissons, pas possible.

Garage Rue de la Renaissance.

Le garage que la Commune loue au Pact Aveyron a été aménagé par une dalle béton et ce, pour stoker et déménager les équipements de la Mairie pour poursuivre les travaux.

Mr Frédéric HERBAUT interroge le Maire sur la démolition partielle du petit mas de vigne à Bourran au-dessus du terrain de foot.

La personne a demandé un permis de construire et rien ne s'oppose la démolition.

#### **- Le Vote des taux TH, TF, CFE de la part Communale :**

Mr le Maire propose qu'il n'y ait pas d'augmentation pour 2016 le maintien des mêmes taux qu'en 2015 soit :

- 6,77 % pour la T.H.
- 6,45 % pour la T.F. (bâti)
- 32,80 % pour la T.F. (non bâti) et 19,06 % pour la C.F.E.

**A l'unanimité, les votes des taux sont ainsi votés 15 voix pour.**

### 3- Vote des budgets : commune, eau et assainissement, lotissement

Les budgets primitifs ont été envoyés par mail aux Conseillers Municipaux, Mr Marc GELY présente et explique par rétro projecteur, les propositions faites pour le budget primitif de la Commune en donnant le détail des opérations d'investissement.

Après la présentation faite du budget primitif de la **commune** pour 2016, section fonctionnement et section investissement, le conseil municipal passe au vote :

Le budget primitif de la Commune est **voté à l'unanimité 15 voix pour**

#### Section de Fonctionnement

Dépenses.....	<b>1 580 166.19 Euros</b>
Recettes.....	<b>1 580 166.19 Euros</b>

#### Section d'investissement

Dépenses.....	<b>2 043 952.59 Euros</b>
Recettes.....	<b>2 043 952.59 Euros</b>
<b>Total du budget</b>	<b>3 624 118.78 Euros</b>

Le conseil a voté les subventions pour les associations à l'unanimité (voir détail feuille annexe) mais plusieurs conseillers souhaitent que soit revue la répartition pour 2017 par la Commission. Mr Francis MANCINO en a la charge.

Mr Marc GELY présente le budget de **l'eau et de l'assainissement** :

La Commune a terminé de rembourser le dernier emprunt sur le budget de l'eau (assainissement Auriac).

Compte tenu des travaux envisagés, Mr Marc GELY étudie les meilleures propositions des banques pour financer les nouveaux travaux.

Il faut noter que le Département va refaire la chaussée du Pont du Tarn jusqu'à l'Avenue Saint Ferréols et le changement des bouches à clé est à la charge de la Commune. Le prix annoncé approximativement s'établit à 50 000 Euros.

Propositions pour le budget de l'eau.

#### Section de fonctionnement.

Dépenses.....	<b>185 704.75 Euros</b>
Recettes.....	<b>185 704.75 Euros</b>

#### Section d'investissement

Dépenses.....	<b>745 343.00 Euros</b>
Recettes.....	<b>745 343.00 Euros</b>
<b>Total du budget</b>	<b>931 047.75 Euros</b>

**Le Conseil Municipal,**  
**vote à l'unanimité par 15 voix pour** le budget de l'eau et assainissement.

## **BUDGET LOTISSEMENT**

Il reste un lot du lotissement non vendu. Quelques aménagements pourraient être faits en 2016. Les travaux finaux étant compris dans la tranche conditionnelle, celle-ci n'a pas été réalisée. Dès terminé, le budget lotissement sera clôturé et les fonds reversés sur le budget Commune.

### **Section Fonctionnement**

<b>Dépenses fonctionnement.....</b>	<b>50 757.82 Euros</b>
<b>Recettes fonctionnement.....</b>	<b>50 757.82 Euros</b>

### **Section Investissement**

<b>Dépenses investissement.....</b>	<b>50 757.82 Euros</b>
<b>Recettes investissement.....</b>	<b>50 757.82 Euros</b>
<b>Total du budget lotissement.....</b>	<b>101 515.64 Euros</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Vote à l'unanimité par 15 voix pour,** le budget lotissement.

Mr le Maire remercie Mr Marc GELY pour la présentation des budgets ainsi que la secrétaire Mme G. VERNHET.

## **4 SITE REMARQUABLE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune d'adhérer à l'association "**Sites Remarquables de France et d'Europe**".

Seraient concernés le village ancien, les cascades et surtout le site d' Auriac.

Un dossier de demande d'adhésion est à renseigner. Il doit être accompagné d'un fond photos très complet.

La Commune versera une cotisation de 1 euro par habitant et 400 euros pour les expositions aux Salons.

Le Conseil Municipal,

Vote à l'unanimité par 15 voix pour, et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **5 ADHESION ASSOCIATION DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU SAINT AFFRICAIN (ACGST)**

Mr Alain LADAME, adjoint en charge des affaires sociales présente le dossier.

Il a reçu la personne responsable, l'adhésion à cette association consiste à favoriser par des acteurs et des savoirs, la mise en œuvre individuelle et collective en réponse aux besoins des personnes âgées.

La cotisation est basée sur 1 euro par habitant de 60 ans et plus. Ce qui représenterait actuellement dans les 371 euros.

Il convient également de nommer un représentant de la Commune. Mr Alain LADAME souhaite que ce soit une autre personne que lui.  
Mr Nicolas BONAMI est ainsi désigné.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 15 voix pour l'adhésion à la ACGST

## **6 COMMUNAUTE DE COMMUNE MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn, lors de sa réunion du 18 février 2016, a adopté la **modification de ses statuts**.

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur :

### **Compétence obligatoire**

**L'article 1-1 – Aménagement de l'espace : est inséré comme suit :**

La Communauté de communes peut exercer la compétence définie à l'article L1425-1 qui est d'établir et d'exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. Ils peuvent mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du présent article et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.

**L'article 1-1 – Aménagement de l'espace est modifié comme suit :**

#### **Suppression des alinéas**

« - Elaboration, approbation, modification, révision et suivi en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou procédure future qui en tiendrait lieu.

- Appui technique pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU ou carte communale) ou tout autre plan concerté d'organisation et d'aménagement de l'espace des communes adhérentes qui restent compétentes dans ce domaine »

#### **Remplacés par**

- Aménagement de l'espace « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et de modifier les statuts en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote par 15 voix pour la modification des statuts de la communauté de Communes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Corinne GERBAUD demande que soit nettoyés les conteneurs ordures ménagères face à la Bibliothèque qui sont très sales. Mr Jacques ARLES doit en informer Mr CASTANIE, Maire de Lestrade et Thouels en charge des ordures ménagères à la Communauté.

Mr Francis MANCINO rappelle que la délibération sur le droit de préemption a été refaite suite à la demande d'annulation par la Préfecture de l'ancienne. Il indique que sont rajoutés au périmètre existant dans la carte communale, le « Faubourg », le centre du Village et Auriac.

## **SIGNALETIQUE**

Commerçants –

Le Parc en à l'étude. La partie de la Communauté de communes, en dehors de l'ancien canton de Saint Rome de Tarn a déjà été faite.

Les commerçants et artisans ont été contactés personnellement par les agents du PNRGC pour décider de l'installation ou pas des panneaux signalant leurs activités. En ce qui concerne la signalisation à l'intérieur du village, la Commune est responsable de l'achat des panneaux de signalisation des lieux publics. Le prix fixé par la Com/Com est le suivant :

100 Euros pour un panneau sur un bi-mât et 150 euros sur un mono-mât. Les poteaux supports sont pris en charge par la COM/COM. Pour ne pas « polluer » le village, il a été décidé de limiter à 2 emplacements la signalisation des commerçants à l'intérieur du village.

## **Cimetière St Clément**

Mr Valentin Alexandre pose la question des emplacements restants.

A voir : il n'y a plus pratiquement d'emplacements disponibles d'une part, et d'autre part il faudrait régulariser l'occupation des concessions qui n'ont pas de « titre de concession de terrain ».

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,  
**Marcel CALMELS.**



